YERRES

HÔTEL DE VILLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 30 JAN. 2017 et de la publication le 30 JAN. 2017
Le Maire

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/CD/SM

Arrêté n° 2017/39
(Série A)

OBJET : Arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Gaelle BOUGEROL, quatrième Adjoint au Maire.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

CONSIDERANT la commission communale de sécurité du 3 février 2017.

CONSIDERANT que le Maire est empêché,

ARRETE

Article 1er : Madame Gaelle BOUGEROL, quatrième Adjoint au Maire, est mandatée pour représenter le Député- Maire à la commission communale de sécurité du 3 février 2017 portant sur l'établissement:

-le Marché du Centre

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal et à l'intéressée.

Fait à Yerres, le 26 janvier 2017

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170126-2017-39-AR
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98